Conseil Municipal
Ville de
Carbon-Blanc

PROCES-VERBAL

Séance du 21 JUILLET 2026
à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 21 juillet deux mille vingt-six à 18 heures 30**, sous la présidence de ***Monsieur Yohann GIACOMETTI***, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ✓ Monsieur Yohann GIACOMETTI, Maire
- ✓ Monsieur Thierry SIBELET, Adjoint au Maire
- ✓ Madame Genifer TEYSSIER, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Lionel BARRAN, Adjoint au Maire
- ✓ Madame Estelle TUELLA, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Karim HALIMI, Adjoint au Maire
- ✓ Madame Marion BOURDIEU, Adjointe au Maire
- ✓ Monsieur Antoine COUSIN, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Mélissa LAMAIGNERE, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Madame Claire MINGOT, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Madame Emilie MAGNÉ, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Jean-Luc GUILHEM, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Monsieur Michel HALET, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Catherine JUGET, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Monsieur Claude LECUYER, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Valérie POUJOL, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Yohann LHULLIER, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Jean-François LUCOT, Conseiller Municipal Délégué
- ✓ Madame Elise CACOUAULT, Conseillère Municipale Déléguée
- ✓ Monsieur Jean-Luc PRIM, Conseiller Municipal Délégué

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- ✓ Monsieur TEXIER qui a donné pouvoir à Madame TEYSSIER
- ✓ Madame BONNIN qui a donné pouvoir à Monsieur BARRAN
- ✓ Madame LE THOEUFF qui a donné pouvoir à Monsieur GIACOMETTI
- ✓ Madame DEPINOY qui a donné pouvoir à Madame BOURDIEU
- ✓ Monsieur BRENON qui a donné pouvoir à Madame LAMAIGNERE
- ✓ Monsieur COUSIN qui a donné pourvoir à Monsieur GUILHEM (retard)
- ✓ Madame JUGET qui a donné pouvoir à Monsieur SIBELET (retard)
- ✓ Madame MINGOT qui a donné pouvoir à Madame POUJOL (retard)
- ✓ Monsieur LABESSE qui a donné pouvoir à Madame CACOUAULT
- ✓ Madame DUBOÉ qui a donné pouvoir à Monsieur PRIM

SOMMAIRE

Conseil Municipal 1

1. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX (restauration, transport scolaire, alsh, action jeunes, école multisports, vacances sportives et accueil périscolaire) 4

Monsieur GIACOMETTI ouvre la séance et propose Monsieur Hervé DUSSOL comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

1. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX (RESTAURATION, TRANSPORT SCOLAIRE, ALSH, ACTION JEUNES, ECOLE MULTISPORTS, VACANCES SPORTIVES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE)

DELIBERATION N° 2026-55

Les services/activités concernés sont :

- ✓ RESTAURATION SCOLAIRE + RESTAURATION « USAGERS »
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE
- ✓ ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)
- ✓ ACTION-JEUNES
- ✓ ECOLE MULTISPORT
- ✓ VACANCES SPORTIVES
- ✓ ACCUEILS PERISCOLAIRES

SOIT 452 TARIFS DIFFERENTS

- ✓ RESTAURATION SCOLAIRE + RESTAURATION « USAGERS »

RESTAURATION « USAGERS »

Tarification actuelle

Typologie usagers	Repas
Personnes âgées	3,80 €
Personnel / Intervenants	4,24 €
Enseignants	4,70 €
Extérieurs	7,25 €

Tarification proposée

Typologie usagers	Repas
Personnes âgées	5,89 €
Agents / Enseignants / Intervenants	5,89 €
Extérieurs	9,97 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarification actuelle

Quotient familial	Repas
Inférieur ou égal à 548 €	2,90 €
De 549 € à 731 €	3,00 €
De 732 € à 914 €	3,10 €
De 915 € à 1 097 €	3,20 €
De 1 098 € à 1 280 €	3,30 €
De 1 281 € à 1 463 €	3,40 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	3,50 €

Tarification proposée

Quotient familial	Repas
Inférieur ou égal à 548 €	3,14 €
De 549 € à 731 €	3,35 €
De 732 € à 914 €	3,56 €
De 915 € à 1 097 €	3,77 €
De 1 098 € à 1 280 €	3,98 €
De 1 281 € à 1 463 €	4,19 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	4,40 €

✓ TRANSPORT SCOLAIRE

Coût du service = 4,19€/forfait aller-retour
Tarif actuel = 0,85€
Tarif proposé1€ l'aller/retour.

✓ ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

Tarification actuelle

Quotient familial	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	1/2 journée avec repas
Inférieur ou égal à 548 €	1,60 €	0,80 €	4,50 €	3,70 €
De 549 € à 731 €	3,30 €	1,65 €	6,30 €	4,65 €
De 732 € à 914 €	5,00 €	2,50 €	8,10 €	5,60 €
De 915 € à 1 097 €	6,70 €	3,35 €	9,90 €	6,55 €
De 1 098 € à 1 280 €	8,40 €	4,20 €	11,70 €	7,50 €
De 1 281 € à 1 463 €	10,00 €	5,00 €	13,40 €	8,40 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	11,80 €	5,90 €	15,30 €	9,40 €

Tarification proposée

Quotient familial	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	1/2 journée avec repas
Inférieur ou égal à 548 €	2,16 €	1,11 €	4,56 €	3,72 €
De 549 € à 731 €	4,05 €	2,07 €	6,49 €	4,82 €
De 732 € à 914 €	5,94 €	3,04 €	8,42 €	5,92 €
De 915 € à 1 097 €	7,83 €	4,01 €	10,35 €	7,01 €
De 1 098 € à 1 280 €	9,72 €	4,98 €	12,63 €	8,11 €
De 1 281 € à 1 463 €	11,61 €	5,95 €	15,09 €	9,42 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	13,51 €	6,92 €	17,55 €	10,96 €

✓ ACTION-JEUNES

Tarification actuelle

Adhésion annuelle (année scolaire) = 10 euros

Quotient familial	Activités catégorie 1 (par activité)	Activités catégorie 2 (par activité)	Activités catégorie 3 (par activité)
Inférieur ou égal à 548 €	0,60 €	1,80 €	4,00 €
De 549 € à 731 €	0,90 €	2,70 €	6,00 €
De 732 € à 914 €	1,20 €	3,60 €	8,00 €
De 915 € à 1 097 €	1,50 €	4,50 €	10,00 €
De 1 098 € à 1 280 €	1,80 €	5,40 €	12,00 €
De 1 281 € à 1 463 €	2,10 €	6,30 €	14,00 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	2,40 €	7,20 €	16,00 €

Tarification proposée

Quotient familial	Activités catégorie 1 (par activité)	Activités catégorie 2 (par activité)	Activités catégorie 3 (par activité)
Inférieur ou égal à 548 €	1,51 €	2,14 €	3,39 €
De 549 € à 731 €	2,27 €	3,21 €	5,08 €
De 732 € à 914 €	3,03 €	4,28 €	6,78 €
De 915 € à 1 097 €	3,78 €	5,34 €	8,47 €
De 1 098 € à 1 280 €	4,54 €	6,41 €	10,16 €
De 1 281 € à 1 463 €	5,29 €	7,48 €	11,86 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	6,05 €	8,55 €	13,55 €

✓ ECOLE MULTISPORTS et VACANCES SPORTIVES

Tarifs actuels

Quotient familial	Vacances sportives (par jour)	Ecole Multisports (pour l'année)
Inférieur ou égal à 548 €	7,00 €	35 €
De 549 € à 731 €	8,10 €	40 €
De 732 € à 914 €	9,20 €	45 €
De 915 € à 1 097 €	10,30 €	50 €
De 1 098 € à 1 280 €	11,40 €	55 €
De 1 281 € à 1 463 €	12,50 €	60 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	13,60 €	65 €

Proposition

Quotient familial	Vacances sportives (par jour)	Ecole Multisports (pour l'année)
Inférieur ou égal à 548 €	9,00 €	45,00 €
De 549 € à 731 €	10,10 €	50,50 €
De 732 € à 914 €	12,20 €	61,00 €
De 915 € à 1 097 €	13,30 €	66,50 €
De 1 098 € à 1 280 €	15,40 €	77,00 €
De 1 281 € à 1 463 €	16,50 €	82,50 €
Supérieur ou égal à 1 464 €	18,60 €	93,00 €

✓ ACCUEILS PERISCOLAIRES

La tarification est au quart d'heures cumulés sur une journée avec :

- un tarif pour les 6 premiers quarts d'heures
- un tarif pour les 6 quarts d'heures suivants égal à 25 % du tarif des premiers
- un tarif pour les 4 quarts d'heures suivants égal à 50 % des précédents

Quotient familial	1/4 h actuel	Proposition
Inférieur ou égal à 548 €	0,15 €	0,17 €
De 549 € à 731 €	0,30 €	0,33 €
De 732 € à 914 €	0,40 €	0,44 €
De 915 € à 1097 €	0,50 €	0,55 €
De 1098 € à 1280 €	0,60 €	0,66 €
De 1281 € à 1463 €	0,70 €	0,77 €
Supérieur ou égal à 1464 €	0,80 €	0,88 €

Monsieur le Maire :

« On avait déjà fait un Conseil Municipal pour présenter cette délibération. Cela a également été présenté en commission réunie, donc commission réunie où il y avait le groupe majoritaire et le groupe d'opposition pour travailler sur cette commission et sur les tarifs. Et ça a été présenté également aux parents d'élèves le 8 juillet.

Au niveau de ces tarifs, nous avons ceux de la restauration scolaire, du transport scolaire, de l'ALSH, de l'action jeunes, de l'école multisports, des vacances sportives et de l'accueil périscolaire. La ville a mis en place une tarification commune et une tarification hors commune.

Pour les hors communes, sur toute la totalité des tarifs, on est à plus de 25 % par rapport aux tarifs communes. Il convient aujourd'hui de faire la modification des tarifs, comme vu en commission réunie, suite notamment à l'augmentation de 75 000 € au marché de restauration de février 2026, qui n'était pas réimpactée sur les ménages et sur la commune.

On vous propose de balayer, du coup, les différents tarifs sur la restauration des usagers. Donc, on a pour les personnes âgées, le personnel, les enseignants et les extérieurs. Ensuite, on a le transport scolaire, où on avait un tarif actuel à 85 centimes pour l'aller-retour. Il est proposé au conseil municipal de passer à 1 euro l'aller-retour.

Concernant l'ALSH, nous avons 4 différents tarifs. Un avec les journées sans repas, l'autre avec les demi-journées sans repas. Ensuite, on a une journée avec repas et demi-journées avec repas. Pour information, tous les tarifs ont été travaillés en fonction du quotient des familles, de façon à ce que ceux qui sont dans une situation plus précaire ne soient pas trop, ou voire plus impactés par rapport aux autres foyers qui sont un peu plus aisés, si je peux dire.

Au niveau de l'action jeunes, il est proposé de définir trois catégories. Jusqu'à présent, on avait déjà trois catégories, mais il y avait une adhésion qui était faite. On propose de l'annuler, mais du coup, de modifier ces trois catégories en fonction des activités qui seront proposées. On aura la catégorie 1 sur l'activité réalisée sur place ou avec transport TBM, sans prestation payante, à la charge de la ville. On est sur un coût de service à 12,10 euros. Sachant que, coût de service 12,10 euros, si on prend, après on vous montrera les tableaux, sur la première catégorie, on est sur 60 centimes à l'époque, et là, on passe sur 1,51 euros facturé aux familles pour 12,10 euros. Ensuite, catégorie 2, activités nécessitant, donc un transport non TBM ou activité avec une prestation à la charge de la ville inférieure à 7 euros par participant. Là, on est sur un coût de service à 17,10 euros. Comme vous le verrez tout à l'heure dans les tableaux, on est passé d'1,80 euros à 2,14 euros. Si on prend la catégorie 3, c'était une catégorie qui n'était pas très utilisée à l'époque. On a une petite baisse de cette catégorie pour qu'au niveau de l'action jeunes, elle soit plus utilisée, de façon à ce que derrière, ça soit impacté comme ça. On est passé, par exemple, sur la première ligne, de 4 euros à 3,39 euros.

Sur l'école multisports et vacances sportives, on est passé, on était à 7 euros pour les vacances sportives par jour, on passe à 9 euros, ça fait une augmentation de 2 euros. Et sur l'école multisports, on passe de 35 euros pour l'année à 45 euros pour l'année, sur les premières tranches.

Sur l'accueil périscolaire, là, on a différents tarifs parce que les tarifs sont au quart d'heure, donc c'est un peu plus particulier. On a un tarif pour les 6 premiers quarts d'heure, un tarif pour les 6 quarts d'heure suivants, égale à 25 % du tarif des premiers et un tarif pour les quarts d'heure suivants égale à 50 % des précédents. Sur les tableaux, comme on le voit, sur la première ligne, le quart d'heure actuel est à 15 centimes et nous proposons de le passer à 17 centimes. On est sur des augmentations à chaque fois proportionnées. Ensuite, je crois qu'on a fait le tour, suite à l'augmentation du coût de service du fait de la revalorisation de la charge RH et de la revalorisation du marché de restauration, comme je vous l'ai présenté en amont, et afin de maintenir une qualité de service, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de ces nouveaux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2026. Qui souhaite prendre la parole ? »

Madame CACOUAULT :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous souhaitons tout d'abord vous remercier d'avoir accepté de retravailler les tarifs présentés lors du précédent Conseil Municipal et de nous les présenter aujourd'hui sous une forme rectifiée.

Sur la forme, nous tenons à rappeler que les tableaux soumis au vote lors du dernier conseil n'étaient ni conformes à ceux travaillés en commission, ni ceux envoyés pour préparer la séance. C'est sur cette base que nous avons alerté sur l'irrégularité de cette délibération, ce qui a conduit à la réunion d'une nouvelle commission le 9 juillet dernier, puis à la présentation de ce jour.

Nous prenons acte de cette évolution qui va dans le bon sens. Sur le fond, si certains ajustements nous semblent aller dans la bonne direction, plusieurs points continuent de nous interpeller.

Pour les tarifs à l'ALSH, mercredi et vacances sans repas, les efforts demandés restent plus importants pour les tranches les plus modestes, plus 35 % et plus 38,8%, que pour les tranches les plus aisées, plus 14,5 % et plus 17,3%.

Pour l'école multisports et les vacances sportives, malgré une progressivité plus marquée que dans la version initiale, l'écart demeure plus 36 % pour la tranche 3, contre 33 % pour la tranche 4. Pour nous, ce n'est pas un détail. Une même augmentation exprimée en pourcentage n'a pas le même impact, selon les tranches du quotient familial, que si l'on impliquait un montant identique à toutes. Une augmentation de 10%, par exemple, représente 10 centimes sur 1 euro, mais 20 centimes sur 2 euros. Une solidarité réelle suppose donc de tenir compte de cette réalité et de moduler les efforts demandés en fonction des ressources de chacun. Lors de la commission réunie, nous avons réexprimé notre réticence sur les grilles proposées et leur manque de progressivité. Vous avez alors vous-même, Monsieur le Maire, proposé une autre solution pour l'école multisports, avec une progression en pourcentage en deux fois. Mais surprise, vous avez fait voter la commission entre la proposition initiale présentée ce jour et celle que vous veniez de faire. L'ensemble de votre majorité a choisi de ne pas vous suivre, vous amenant à voter vous-même contre votre proposition. Nous n'osons penser que cette position était pour contrer une proposition que nous, nous jugions équitable et dans l'intérêt des Carbonblannais.

Nous comprenons et partageons la nécessité de ces hausses liées à l'augmentation du coût des prestataires et de la masse salariale. Mais additionnées les unes aux autres, sur l'ensemble des services, elles représentent un effort collectif important pour les familles, qu'il convient à notre sens de mettre en perspective avec d'autres choix budgétaires de la commune. Enfin, nous tenons à revenir sur les propos tenus lors du précédent conseil, où notre groupe a été qualifié de malhonnête. Ces mots ont un poids et nous ne pouvons les laisser sans réponse. Le travail engagé depuis, nouvelle commission et tableau rectifié que vous nous présentez aujourd'hui, apporte la meilleure des réponses. Il démontre que nos alertes étaient fondées. Nous souhaitions simplement qu'un vote soit fait sur des documents conformes à ceux étudiés, ce qui n'était pas le cas. Nous attendons à l'avenir que les débats en conseil se tiennent dans le respect mutuel, que ce soit le désaccord ou sur le fond. Pour toutes ces réponses, une forme désormais corrigée, mais un fond qui reste perfectible, nous ne nous opposerons pas à ces tarifs dont la révision est nécessaire, mais nous marquons nos réserves par une abstention. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame CACOUAULT. Je vais juste apporter quelques réponses. Concernant l'acceptation de votre demande pour refaire un nouveau conseil municipal, si vous lisez bien les mails, il n'y a eu aucun refus de ma part, comme vous l'annoncez sur les réseaux sociaux. Non, non, mais je précise, parce que, du coup, je réponds aussi, sur les réseaux sociaux, vous dites que j'ai refusé, votre demande de refaire un Conseil Municipal. Si vous relisez bien les mails, qui sont à destination, du coup, de Madame DUBOÉ et de Madame GIRARD, je n'ai jamais refusé de remettre en question la délibération. À chaque fois, vous me reprochez d'aller trop vite. Pour le coup, comme évoqué aussi dans le mail, cette délibération n'avait pas été envoyée à la Préfecture, le temps qu'on regarde réellement les tableaux et ce qu'il était possible de faire pour qu'on puisse retravailler sur ces tableaux ensemble et qu'on puisse revenir sur un nouveau Conseil Municipal. Chose qui a été faite, parce que le lundi, après le Conseil Municipal, c'est ce que nous avons fait.

On vous a écrit et on vous a dit que nous allions refaire une commission réunie de présentation des nouveaux tarifs avec les tableaux correspondants et un nouveau Conseil Municipal qui a lieu aujourd'hui. Donc sur ça, je pense qu'il y a une part de vérité à apporter.

Sur le manque de progressivité que vous annoncez sur les grilles tarifaires, comme c'est annoncé, il y a 452 tarifs. On a fait attention, comme on l'a expliqué en commission réunie, au maximum à la précarité. On a fait attention aussi que ça n'impacte pas forcément toutes les familles, qu'il y ait une augmentation progressive et équilibrée de tous les foyers. On le voit sur les trois quarts des tarifs. Effectivement, c'est exprimé en pourcentage parce qu'il nous paraissait plus cohérent d'exprimer ça en pourcentage.

Il y a eu ce désaccord au niveau de la commission réunie et merci de l'évoquer. Ça fait partie d'une commission, c'est une commission de travail et jusqu'à preuve du contraire, on est en démocratie et ça permet de pouvoir discuter. À mon sens, il était important de soumettre ça au vote pour que derrière, ce soit la majorité, comme on le fait en Conseil Municipal, qui acte, on va dire, ces nouveaux tarifs. Ça peut m'arriver, effectivement, d'être en désaccord ou en accord avec mon équipe, mais c'est légitime et je pense que c'est tout à mon honneur parce que ça permet aussi de montrer qu'on est une équipe avec plusieurs convictions mais qu'on arrive toujours à une même direction ensemble. Sur l'effort collectif, on en est d'accord. Je pense que c'est nécessaire de passer par là, mais il y aura des efforts collectifs, notamment avec le prochain budget. Le travail sur les manifestations, sur tout le quotidien de la collectivité, nous sommes assez vigilants sur cet effort collectif et nous en prenions acte les premiers. Quand au fait de vous avoir qualifiés de malhonnête, alors honnêtement, je ne me souviens plus du contexte. Il faudra que je regarde, mais je ne me souviens plus du contexte. Mais en tout cas, j'en prends note. Et sur le côté « irrespectueux », je pense honnêtement qu'aujourd'hui, on a la preuve au niveau du respect. Vous ne pouvez pas dire qu'on ne tient pas compte de votre avis. Et notamment, vous l'avez vu sur le dernier Conseil Municipal, quand vous avez fait des propositions ou même en commission, on vous fait participer, on valide. Je prends l'exemple d'Octobre Rose, quand vous avez évoqué faire une action pour les hommes avec Movember. On ne s'est pas du tout opposé, au contraire, on vous a associé à ça. Et la volonté de notre groupe, effectivement, elle est là en fait. C'est que l'on travaille ensemble. Nos deux groupes, aujourd'hui, ont été élus par l'ensemble des Carbon blannais. Alors, effectivement, on est majoritaire, 6 habitants sur 10 ont voté pour nous, bon d'accord avec des abstentions, mais il y a 4 habitants sur 10 qui ont voté pour vous aussi. Donc en fait, on ne le néglige pas. Et l'idée, c'est que l'on travaille tous ensemble. Donc là, comme vous le savez, on a eu une période où on a eu beaucoup de Conseils Municipaux pour faire acter les choses. Là, on va rentrer dans un cycle dit « normal » j'ai envie de dire. Tout va se passer conformément avec les commissions de travail où tout le monde pourra s'exprimer et travailler intelligemment. »
Monsieur PRIM, vous l'avez vu aussi sur le dernier Conseil Municipal lorsque vous m'avez alerté sur le Prado. Immédiatement, je vous ai envoyé le courrier qui a été adressé au Conseil Départemental. C'est encore une preuve que votre avis n'est pas mis de côté ou n'est pas mis à part. Honnêtement, on essaie d'être le plus juste possible avec vous. Voilà. »

Madame CACOUAULT :
« Je vais me permettre d'abord de vous rappeler mon propos qui commencent par « nous souhaitons tout d'abord vous remercier ». Donc, il est hors de question que nous ne travaillions pas ensemble. On est bien d'accord.
Ce qu'on pose sur la grille tarifaire, et c'est ce que je vous ai déjà dit en commission, c'est qu'effectivement, il n'y a pas forcément pour nous, et même pour moi, une cohérence sur les tarifs. Il y a des tarifs qui sont tout à fait proposés sur du pourcentage, et on le voit, c'est progressif. Et effectivement, sur les deux tarifs que je vous ai cités, ce n'est pas le cas. Et c'est dommage, parce que du coup, il n'y a pas de cohérence sur l'ensemble des tarifs. C'est tout ce que l'on dit. Et effectivement, ça a été voté. Il n'y a pas de changement à ça. Mais il est important qu'on l'exprime, et effectivement, parce qu'il y a un désaccord, mais il n'y a pas sur le fait que les tarifs doivent évoluer, c'est certain. Il n'y a aucun désaccord là-dessus. Merci.

Madame GIRARD :
« Je souhaite juste revenir sur nos échanges de mail, puisque vous m'avez citée. Donc, l'ensemble des élus de l'opposition, de toute façon, était en copie. Juste, lorsque vous nous avez dit qu'il vous paraissait cohérent de considérer que le vote intervenu en Conseil Municipal validait les tarifs élaborés collectivement par les commissions, il nous a semblé que c'était un refus de reconvoquer un nouveau conseil. Il nous a semblé que vous considériez que c'était une erreur et que le mail de Monsieur OLAYA disant « Désolé, on s'est trompé, voici la nouvelle pièce, c'est cette pièce jointe qui aurait dû être jointe au Conseil Municipal. Désolé, juste une erreur technique, etc. », que ça suffisait pour dire « Juste une erreur technique, désolé, voilà ».
Et pour nous, c'était irrégulier de faire ainsi. Donc, maintenant, c'est rétabli donc c'est bon. Voilà pourquoi notre insistance, Madame DUBOÉ d'abord et moi ensuite, parce qu'effectivement, on n'avait pas l'impression que vous preniez assez au sérieux cette chose. Nous avions l'impression que vous vouliez en rester là. Ce quiproquo, on va dire que c'est un malentendu. Voilà, c'est juste pour expliquer notre réaction à ça. Merci. »
Monsieur PRIM :
« Oui, pour conclure, de toute façon, dans tous les cas, on ne vote pas contre. Ça montre bien que nous avons apprécié le fait que vous preniez en compte ce que nous avions dit, notamment cette progressivité.
J'en profite pour vous remercier pour la lettre au Conseil Départemental que vous avez envoyée. On verra ce que ça donnera par rapport au Prado. Voilà, votre pouvoir de « petit » Maire en face. Je ne sais pas s'ils vont pouvoir faire quelque chose, surtout avec le déficit qu'ils ont. Je crains qu'il y ait des postes supplémentaires qui soient enlevés. On n'est pas les seuls. Il y a Sainte- Eulalie où il n'y aura plus d'éducateurs. Je peux le dire. Il y a d'autres villes sur le bassin. Là, ça, c'est pour le Prado qui n'a plus d'éducateurs non plus. Il y a deux villes où il n'y aura plus d'intervention. Ce n'est pas fini. Voilà. Merci en tout cas. »

Monsieur le Maire :
« Alors, pour conclure, je reviens sur l'histoire de progression de Madame CACOUAULT. Alors effectivement, comme je disais, on a une progression pourcentée sur les trois quarts, on va dire, des tarifs, voire 90%. Notamment sur les deux tarifs où vous n'êtes pas entre guillemets d'accord. C'est une progression quand même, mais elle n'est pas pourcentée. C'est une progression. On ne peut pas dire que ce n'est pas progressif, mais c'est une progression qui n'est pas pourcentée. Ça, je vous l'accorde. Mais comme évoqué, ça a été voté en commission réunie. Et donc, du coup, on vous présente ces tableaux aujourd'hui. Ce que je vous demanderai aussi dans votre groupe, si c'est possible, c'est de ne pas prononcer les noms des agents en Conseil Municipal. Comme déjà fait à deux reprises, notamment la dernière fois quand il y a eu les erreurs sur les tableaux. Je vous demande juste de ne pas nommer les agents.
Voilà. Allez, je vous soumets ça au vote.

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (Groupe « Cap2026 »), 6 voix ABSTENTIONS (Groupe « Vivre Carbon-Blanc ») DECIDE de modifier les tarifs municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 18H52.

Le Maire,

MAIRIE DE CARBON-BLANC 33 - Gironde

Le Secrétaire de Séance,

Yohann GIACOMETTI

Hervé DUSSOL